

**TARIFS DES VENTES DES PRODUITS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES
REALISEES PAR LE COLLEGE JULES FERRY**

**TARIFS DES DEGRADATIONS OU PERTE DES BIENS MIS A DISPOSITION
DES ELEVES ET SOUS LA RESPONSABILITE DE LA FAMILLE**

Conseil d'Administration du 23 juin 2022

Validité : année scolaire 2022-2023

- Remplacement de carnet de correspondance : deux euros
- Remplacement de carte de self : trois euros et soixante-dix centimes
- Remplacement de clé d'ascenseur : huit euros

- Dégradation ou perte de manuels scolaires prêtés aux élèves :

<i>Etat du manuel scolaire lors du prêt</i>	<i>Etat du manuel scolaire rendu</i>	<i>Tarif</i>
<i>Neuf</i>	<i>Mauvais état Dégradation majeure Inutilisable, qui ne peut être prêté à un autre élève</i>	<i>75% du prix du livre neuf 75% du prix du livre neuf 100% du prix du livre neuf</i>
<i>Bon état</i>	<i>Mauvais état Dégradation majeure Inutilisable, qui ne peut être prêté à un autre élève</i>	<i>50% du prix du livre neuf 50% du prix du livre neuf 75% du prix du livre neuf</i>
<i>Mauvais état</i>	<i>Inutilisable, qui ne peut être prêté à un autre élève</i>	<i>25% du livre neuf</i>
<i>Dégradation majeure</i>	<i>Inutilisable, qui ne peut être prêté à un autre élève</i>	<i>Forfait 2 €</i>
<i>Quel que soit l'état</i>	<i>Non rendu</i>	<i>100% du prix du livre neuf</i>

- Perte d'un ouvrage prêté aux élèves ou dégradation majeure (CDI ou série de français par exemple) : prix de l'ouvrage neuf à remplacer

- Perte de clés d'accès à l'établissement ou de télécommande du portail motorisé : remboursement de la valeur réelle de la clé ou de la télécommande.
- Dégradations volontaires : remboursement de la valeur réelle du matériel endommagé.
- Photocopies pour les personnes extérieures : cinquante centimes